

Le système Jacques Crozemarie

Durée du détournement :

Date de départ : il crée l'ARC en [1962](#). Il en devient immédiatement président.

Date de fin : L'association et son président sont visés dès [avril 1988](#) par un rapport de l'[inspection générale des affaires sociales](#) qui dénonce la mainmise du président Jacques Crozemarie sur le pouvoir de décision de l'affectation partielle des dons pour la recherche².

L'affaire débute réellement en [1991](#) par un rapport confidentiel de l'inspection générale des affaires sociales dénonçant les énormes dépenses de l'ARC, qui semblait consacrer 72 % des sommes versées par les 3,5 millions de donateurs à son fonctionnement et sa [publicité](#), et seulement 28 % à la recherche contre le cancer. En 1996, un juge d'instruction est désigné et rapidement, Jacques Crozemarie, qui maintient que 45 % des ressources de l'association ont été affectées à la recherche en 1993, est [mis en examen](#).

Un rapport de la [cour des comptes française](#), publié en [1993](#), confirme le premier rapport en affirmant que 27 % seulement des sommes collectées sont attribués à la recherche. La cour précise aussi que certains agissements semblent relever de l'[abus de biens sociaux](#), et saisit ainsi les autorités judiciaires. L'affaire prend de l'ampleur quand les médias diffusent les premières informations sur ces dérapages.

Le 18 janvier [1996](#), l'équipe dirigeante de l'ARC est entièrement renouvelée et Jacques Crozemarie est évincé de l'association. **Au total, les détournements et le système, mis en place par Crozemarie, dureront environ 34 ans (!).**

Méthodes :

Il dirige l'ARC de façon très personnelle dans les décennies, qui suivent sa création. Le président Jacques Crozemarie avait la mainmise totale sur le pouvoir de décision de l'affectation partielle des dons pour la recherche².

Le président de l'ARC, Jacques Crozemarie (J.C.), ne laissait à personne d'autre le soin de signer les chèques.

Il avait approuvé des contrats d'exclusivité le liant à ses fournisseurs, de manière exorbitante.

Il s'entoure d'intermédiaires (complices), grassement servis, dont des dirigeants du groupe **International Développement** (ID), principal sous-traitant de l'ARC, chargé de la communication, notamment **Michel Simon**, pour détourner l'argent des donateurs, grâce à de fausses factures, faux honoraires, fausses prestations, surfacturations sur le papier destiné aux mailings et aux revues etc.

Le groupe **International Développement**, le navire-amiral des prestataires, dirigé jusqu'en 1995 par Michel Simon et Pascal Sarda, facture pour près de 200 millions de francs de prestations par an à l'ARC. Pour les mailings, les campagnes de publicité, la publication et l'envoi de la revue Fondamental, les aménagements dans les laboratoires des chercheurs, le traitement du fichier des donateurs...

La plupart de ces prestations, pour ne pas dire toutes, sont soit surfacturées, soit fictives. Ainsi, la société **Publicadvice**, quand elle travaille pour l'ARC, réalise des marges cinq fois plus importantes qu'avec ses clients « normaux », comme Dassault ou Aerospatiale. Ainsi, pour La lettre de Fondamental numéro 5, publiée en 1993, **International Développement** multiplie sa marge habituelle par six. Pour le seul routage d'un numéro de la revue Fondamental, en 1991, l'entreprise réalise un bénéfice de 10,5 millions de francs. L'examen de factures prélevées au hasard, dont le montant total s'élève à 78 millions de francs, montre qu'ID réalise 49 millions de marge nette, soit plus de 50 %.

Le duo Simon-Sarda a ainsi inventé des stands fictifs d'information ambulants sur le cancer _ sans que jamais la moindre de ces manifestations n'a eu lieu _ d'équipements hospitaliers fantômes, de prestations fictives.

Elles correspondent en réalité à des travaux effectués dans les appartements parisiens, les maisons de vacances et chasses de Messieurs Crozemarie, Sarda, Simon et associés.

Mensonges et manipulations :

Il se fait appeler « Docteur » ou « Professeur », bien que n'ayant aucune formation médicale (il était, en fait au départ, Cadre administratif à l'INSERM).

Il apparaît systématiquement dans les campagnes publicitaires de l'ARC, en particulier à la télévision et ainsi il connaît une forte notoriété personnelle.

Pour asseoir la notoriété de l'ARC, il sut s'entourer, au départ, de cancérologues connus du grand public : [Lucien Israël](#), [Georges Mathé](#) et [Léon Schwartzberg](#).

Il était « officier de la Légion d'Honneur », depuis le 4 février 1986.

Il sait tisser son réseau : Jacques Crozemarie était membre de la [Grande Loge nationale française](#).

Via la télévision, il culpabilisait "*les égoïstes, les irresponsables, les bien portants qui ne donnaient pas à l'ARC*".

Grâce à ses campagnes télévisuelles (car J. C. est charismatique), le chiffre d'affaires de l'ARC ne cessait d'augmenter. Jusqu'à culminer, dans les meilleures années, autour de 600 millions de francs.

Les chercheurs, bien rétribués par l'ARC, étaient contents.

Les chercheurs qu'il finance lui fournissent aussi un très honorable paravent. A la moindre critique de la presse, à la moindre mise en cause publique, il brandit les pétitions. Astucieuse stratégie : sans l'argent de l'ARC - du moins la part qui reste pour la recherche - de nombreux laboratoires devraient réduire considérablement leurs activités et leurs ambitions. Sans avoir la cruauté de reproduire ici les lettres de soutien que lui ont adressées sans discernement, à la première sollicitation, d'éminents scientifiques, notons *que beaucoup d'entre eux n'hésitaient pas à qualifier de « scandaleuses », par écrit, les « rumeurs » qui circulaient sur l'ARC et Jacques Crozemarie*. Le procédé avait toute l'efficacité de l'argument d'autorité. « *Les meilleurs, ceux qui luttent chaque jour contre le cancer, sont à mes côtés contre les aigris, les méchants, les ennemis de la santé publique* », pouvait dire l'ancien président de l'ARC.

Après les premières enquêtes de la presse sur la galaxie financière qui l'entoure, à la fin de 1994, Jacques Crozemarie réagit. Il envoie à 13 millions d'exemplaires un placard publicitaire indigné, orné de belles signatures de chercheurs. Coût de l'opération, réalisée par l'incontournable **International Development** : 63 millions de francs.

Etendue des détournements et des avantages obtenus par J. C. et ses complices :

Avantages :

Il dispose de son propre service de secrétariat personnel.

Il a son frigo privé, dans son bureau.

Voiture de fonction avec chauffeur, une belle XM, d'une valeur de 300 000 francs.

Magnifique appartement de fonction, de 95 mètres carrés, qu'il occupe au-dessus de locaux de l'ARC, à Villejuif.

Détournements :

Achats de propriétés :

Acquisition d'un domaine en Provence, à Rians, sobrement baptisé « La Ferme », pour 1,6 million de francs.

Frais pour sa transformation dépassent les 10 millions de francs : construction de salles de bains, piscine et autres commodités, construction d'un corral pour chevaux, plantation de massifs de bégonias et de géraniums etc.

Méthodes : L'ensemble des travaux étaient payés sur de fausses factures émises par les sociétés prestataires de service de l'ARC, et financés par l'argent des donateurs.

A cause des rumeurs sur son train de vie, en 1992, Jacques Crozemarie revend « La Ferme » à Jean-Claude Dubost, un des intermédiaires dans le *système de fausses factures qui opère depuis les Etats-Unis*.

Il prend possession d'une résidence dans la station Balnéaire de Bandol (sur la côte d'Azur).

Il y fait creuser dans la roche pour y aménager un bar et une cave, refaire les salles de bains, revoir toute l'architecture intérieure, construire une piscine plus grande, des terrasses, un jardin...

Méthodes : J. C. ne finance qu'une infime partie de ces aménagements, car la société Gros Pin paysager, basée à Hyères, effectue des prestations de jardinage pour près de 300 000 francs. A qui les facture-t-elle ? Pas au bénéficiaire de ses travaux, mais à la société **Sockeel**, sise en région parisienne, qui lui a sous-traité le chantier. **Sockeel**, pour sa part, ne réclame que 50 000 francs à Jacques Crozemarie. Explication : **Sockeel** est un des fournisseurs de **Publicadvise**, une des sociétés prestataires de l'ARC. En contrepartie de sa prodigalité à l'égard du président, qui inclut notamment 90 000 francs de travaux d'entretien non facturés, elle bénéficie d'autres marchés donnés par **Publicadvise** aux frais de l'ARC... et surfacturés, cette fois.

Voyages :

Deux séjours à l'île Maurice, pour son anniversaire, une partie de pêche au gros au Sénégal reviennent ainsi à 200 000 francs.

Méthodes : Ils sont réglés par **International Development** (ID), la holding du groupe prestataire de l'ARC, qui maquille évidemment les imputations.

Voyages, toujours, pour se rendre dans ses propriétés : quatre-vingt-deux trajets en avion, vers Marseille ou Toulon.

Méthodes : Toujours payés par ID sans que le nom du bénéficiaire véritable apparaisse dans les comptes. Au dernier moment, alors que le billet est déjà acheté au titre d'une mission bidon, il est annulé et mis au nom de son vrai bénéficiaire : Jacques Crozemarie.

Divers :

L'ARC salarie aussi un temps une ancienne serveuse de restaurant comme « secrétaire-documentaliste », qui passe de longs séjours à Bandol et qui est son amante.

Jacques Crozemarie a reçu 2,1 millions d'honoraires de deux sociétés américaines, **ZZZ** et **YYY**, présidées par **XXX**¹, également mise en examen. En contrepartie, il devait effectuer des « études » et rédiger des « rapports ». Une contrepartie des plus floues, en fait, puisque **XXX** aurait déclaré aux enquêteurs que les comptes-rendus de Jacques Crozemarie étaient « uniquement verbaux ». Floue, l'origine de l'argent l'est déjà moins, puisque **Andara** a reçu 560 000 francs de **Distri-Sarmon**, filiale du **groupe ID** spécialisée dans... le jouet, 1 million de **Graphing Belgium**, l'imprimeur de **Fondamental**, la revue de l'ARC, et 1,1 million de **DWT** (Dubost World Travel), agence de voyages basée à New York qui a facturé près de 7 millions de francs de prestations, en cinq ans, à **International Development**.

International Development et sa filiale **SQ2**, chargée de la gestion du fichier des donateurs, passent leur temps à émettre des fausses factures vers l'ARC. Deux filiales du groupe, **Distri-Sarmon** et **Christel**, spécialisées dans la distribution de jouets, émettent des fausses facturations à **ID** et à **SQ2**, pour un montant de 88 millions de francs. But de cette comptabilité interne fictive : blanchir des fonds détournés de l'ARC, afin qu'ils échappent à l'impôt sur les sociétés et puissent être réaffectés à de tout autres objets que la lutte contre le cancer.

Jacques Crozemarie avait l'habitude de régler de nombreuses dépenses en espèces, dont 84 000 francs pour la pension de sa mère dans une maison de retraite de Bandol.

Méthodes : aucun retrait d'espèces d'un montant comparable n'apparaît dans ses comptes bancaires.

Technique du transfert de fonds vers l'étranger : plus de 6,6 millions de francs ont été versés aux sociétés américaines de **Jean-Claude Dubost**, **DSP** et **DWT**, et de **XXX**, **ZZZ** et **YYY**, par **International Development**. Curieusement, le groupe n'a jamais développé la moindre activité aux Etats-Unis. Plus curieusement encore, 3,84 millions de francs, soit plus de la moitié du montant de ces factures, ont en fait été décaissés en France, en espèces, par **ID**. Une façon de dégager des liquidités tout en affichant une comptabilité apparemment conforme aux règles de l'art. Et, peut-être, une explication à l'usage abondant d'argent liquide tombé de nulle part par Jacques Crozemarie et ses complices d'**ID**.

Des salaires mirobolants

En cinq ans, **Michel Simon** a touché 17 millions de salaires d'**International Development** et de plusieurs de ses filiales, dont des **SCI** (sociétés civiles immobilières) propriétaires des murs des différentes entreprises. Ses comptes bancaires ont été crédités, entre 1990 et 1995, de quelque 34 millions de francs. Encore n'ont-ils contribué à financer qu'une très modeste part de sa chasse en Sologne, pour laquelle **Jean Montaldo** évalue les fausses factures supportées par l'ARC à plus de 10 millions.

Outre les 10,5 millions de rémunérations encaissés par **Pascal Sarda** en moins de cinq ans, **International Development** lui a offert des vacances aux Seychelles, à Maurice, à Tahiti, à Dakar, pour un total de 1,8 million de francs. Parallèlement, **ID** achetait, 1 700 bouteilles de champagne et de vins fins pour un montant de 240 000 francs.

En conclusion :

J. C. et ses amis détournaient des dizaines de millions de francs par an, pour leurs besoins personnels (source : **Le Point**). Seulement 27% des dons parvenaient aux chercheurs.

¹ J'ai dissimulé volontairement le nom de cette personne, parce qu'il semble que cette personne ait été impliquée à tort, dans cette affaire. En fait, il semblerait que soit une personne mal intentionnée ait peut-être accusé à tort cette personne afin de détourner l'enquête sur une fausse piste, afin de l'éloigner de certains protagonistes. Soit que son amitié avec **Pascal Sarda** lui ait porté préjudice. Et donc, en finale, concernant cette dame accusée à tort, il semblerait que la journaliste **Armelle Thoraval**, par défaut d'investigation approfondie, s'est contentée d'une information non vérifiée qu'elle a publiée dans le journal **Libération** en 96. Et que la journaliste **Sophie Coignard** n'ait fait que reprendre, en 96, dans le journal **Le Point**, les informations fournies par **Armelle Thoraval**, sans elle-même les vérifier. En fait, la société faussement accusée d'être une boîte aux lettres ou société-écran existait bel et bien et avait déménagé, 2 ans auparavant, à quelques pâtés de maisons à Manhattan. Sinon, durant le procès, le journaliste **Jean**, qui avait fait une enquête approfondie sur ce scandale, a aussi mis hors de cause cette dame. Cette dernière a été disculpée, à la fin du procès. Blanchiment dont les articles de 1996, à charge contre cette dame, d'**Armelle Thoraval** et **Sophie Coignard** ne font pas mention. Or depuis, ces articles n'ont pas été corrigés ou annotés pour tenir compte de la disculpation de cette dame nommément citée dans ces deux articles.

Epilogue :

En juin 2000, Jacques Crozemarie est reconnu coupable d'abus de confiance et d'abus de biens sociaux. Il est condamné à quatre ans de prison ferme, 2,5 millions de francs d'amende, et 200 millions de francs de dommages et intérêts à verser à l'ARC. Finalement, il effectuera deux années d'emprisonnement à la [prison de la Santé \(Paris\)](#).

Il est libéré et a vécu dans une maison de retraite d'Île-de-France, jusqu'à sa mort des suites d'une longue maladie le 24 décembre 2006. Jacques Crozemarie a été inhumé le 29 décembre 2006 au cimetière de la station balnéaire de Bandol où il possédait une résidence.

La vie hollywoodienne de Pascal Sarda s'achève en 1995. Il meurt, en juillet, d'un accident de voiture en forêt de Fontainebleau. Il a 38 ans. Son décès fera l'objet d'une enquête pour « mort suspecte » jamais aboutie (officiellement, Pascal Sarda est mort au cœur, en juillet 1995).

Sources :

- Jacques Crozemarie, http://fr.wikipedia.org/wiki/Jacques_Crozemarie
- ARC : Crozemarie en garde à vue. La police a interpellé hier plusieurs acteurs de la débâcle de l'association, Armelle THORAVAL, Libération, 27 juin 1996, http://www.liberation.fr/france/1996/06/27/arc-crozemarie-en-garde-a-vue-la-police-a-interpelle-hier-plusieurs-acteurs-de-la-debacle-de-l-assoc_173196
- La vraie vie de Crozemarie, Sophie Coignard, Le Point, le 06/07/1996, <http://www.lepoint.fr/actualites-societe/1996-07-06/la-vraie-vie-de-crozemarie/920/0/104979>
- Quinze perquisitions chez Crozemarie et dans des sociétés amies de l'ARC. L'ARC alimentait les caisses du PS, J. Cy, envoyé spécial à Paris, Le Soir, 10 février 1996, http://archives.lesoir.be/m/quinze-perquisitions-chez-crozemarie-et-dans-les-societ_t-19960210-ZOANLM.html
- Crozemarie sous les verrous. Grand Sud - Il va purger sa condamnation à quatre ans de prison, La Dépêche du Midi, 01/07/2000, <http://www.ladepeche.fr/article/2000/07/01/82433-crozemarie-sous-les-verrous.html>
- Procès de l'ARC, GOMEZ Marianne, 26/05/1999, http://www.la-croix.com/Archives/1999-05-26/Proces-de-l-ARC- NP_-1999-05-26-475687
- Fin du procès de Jacques Crozemarie devant le tribunal correctionnel de Paris Le scandale de l'ARC gardera une part de mystère, Joëlle MESKENS, Page 16, 9 juillet 1999, <http://archives.lesoir.be/fin-du-proces-de-jacques-crozemarie-devant-le-tribunal- t-19990709-ZOH05H.html>
- Affaire de l'ARC - Témoignages (II), 09/03/2014, La Science au XXI Siècle, Blog international du Collectif « Indépendance des Chercheurs » (France), <http://science21.blogs.courrierinternational.com/tag/jacques+crozemarie>
- Le procès des détournements à l'ARC. Les seconds rôles jurent de leur bonne foi. Sans Crozemarie, les débats se font très techniques, Armelle THORAVAL, 4 juin 1999, http://www.liberation.fr/societe/1999/06/04/le-proces-des-detournements-a-l-arc-les-seconds-roles-jurent-de-leur-bonne-foi-sans-crozemarie-les-d_276544
- « Le gang du cancer », Jean Montaldo, Albin Michel, 1999.

Comment Jacques Crozemarie a pu se maintenir et tromper aussi longtemps ?

Plusieurs hypothèses :

- 1) Ce serait la mort brutale de sa fiancée atteinte d'un cancer au cerveau, qui a poussé Jacques Crozemarie à créer en 1962 l'ARC. Le fait qu'il a fondé l'ARC, suite au décès de sa fiancée, a sûrement joué en sa faveur.
- 2) Grâce à une présence médiatique constante, par le fait qu'il s'y dépense sans compter, Jacques Crozemarie va parvenir à être indissociablement liée médiatiquement à cette association, dont il a été le créateur. Il se fait appeler « Docteur » ou « Professeur », bien que n'ayant aucune formation médicale. Il apparaît systématiquement dans les campagnes publicitaires de l'ARC [plus d'une dizaine], en particulier à la télévision _ souvent en compagnie de professeurs connus². Il est omniprésent dans « Fondamental », la luxueuse revue trimestrielle de l'ARRC, tirée à plusieurs millions d'exemplaires. Et ainsi, il connaît ainsi une forte notoriété personnelle.
- 3) Identifié totalement à son association, il peut tout y superviser. Ne déléguant jamais rien, contrôlant tout, agissant d'une façon dictatoriale [il la dirige de "façon très personnelle"], se fâchant facilement, il a la totale main mise sur les comptes, et ainsi il empêche toute transparence et contrôle extérieur dans leur gestion.

² Lucien Israël, Georges Mathé ou Léon Schwarzenberg. Ce qui lui permet de bénéficier de leur notoriété.

- 4) Par les dons, par la mise en place d'un réseau d'influence [le « copinage »] et d'amitiés _ parmi les scientifiques, mais aussi au plus haut niveau politique, y compris chez les Francs-maçons _, il obtient ainsi beaucoup de soutiens et de protections.
- 5) Il va jusqu'à s'associer, momentanément, à la « **Ligue contre le cancer** »³, aux seules fins de s'emparer du fichier national de ses donateurs.
- 6) Toujours impeccablement vêtu, il inaugurerait, dans un mélange de solennité et de bouffonnerie, de multiples colloques internationaux, réunissant le gotha médical, où il conviait les journalistes, afin de prévenir toute investigation malveillante.
- 7) *Procédurier hors pair*, il réussit longtemps à étouffer dans l'œuf les initiatives critiquant la gestion de son empire. Quand il commença à être mis sur la sellette, il fit appel au soutien de quelques barons de la recherche scientifique, puis à la justice ou encore à des pétitions de soutiens de personnalités connues⁴ (la 1^{ère} en janvier 1995). Et trois mois après que la Cour des Comptes ait rendu ses constatations provisoires, l'alors président de l'ARC a encore pu mettre en place une « campagne S.O.S. » (septembre 1995) avec le slogan « *La recherche scientifique en danger* », alignant cette fois-ci MILLE SIGNATURES.
- 8) S'agissant de l'affaire de l'ARC, le *juge Zanoto n'a pas nié aussi la possible existence d'un financement des partis politiques avec les fonds de cette association censés revenir à la recherche sur le cancer.*
- 9) Soupçonné d'avoir mis en place un système opaque de corruption et d'abus de biens sociaux, au travers une galaxie des sociétés sous- traitantes⁵ de l'ARC, il n'eut de cesse de plaider la bonne foi et la confiance trahie.

B.L.

Sources :

La formidable ascension du "professeur" Crozemarkie - Le Monde, 28 déc. 2006,

http://www.lemonde.fr/disparitions/article/2006/12/28/la-formidable-ascension-du-professeur-crozemarkie_850202_3382.html

Le "docteur" Crozemarkie, invité lors du journal télévisé de France 2, se défend des attaques portées contre lui (archive INA),

http://www.ina.fr/archivespour tous/index.php?vue=notice&id_notice=CAB02012865

Jean-Yves Nau, « *La formidable ascension du "professeur" Crozemarkie* », Le Monde, 26 mai 1999.

http://www.lemonde.fr/disparitions/article/2006/12/28/la-formidable-ascension-du-professeur-crozemarkie_850202_3382.html

« *Mort de Jacques Crozemarkie, fondateur et fossoyeur de l'ARC* », LeMonde.fr avec AFP, 28 décembre 2006.

Jean-Yves Nau, « Jacques Crozemarkie », nécrologie du Monde, 30 décembre 2006.

³ L'association de lutte contre le cancer, concurrente de l'ARC.

⁴ Une année avant que l'affaire de l'ARC n'éclate au grand jour, dans toute sa gravité, on a vu des centaines (777 ou plus) de scientifiques influents du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), et d'autres établissements français (Université) soutenir publiquement le président de l'ARC, Jacques Crozemarkie. Appel diffusé à 18 millions de Français (!). On peut se poser légitimement des questions sur l'absence de réaction critique et cet acquiescement suiviste [ou ce réflexe corporatiste (?)] de la part du monde scientifique à l'égard de la présidence de l'ARC pendant une longue période. Pourtant, les représentants des scientifiques et de leurs institutions ne manquaient pas au sein du Conseil d'administration de l'ARC. Cf. article « *Affaire de l'ARC - L'appel des 777 scientifiques* », <http://science21.blogs.courrierinternational.com/archive/2012/08/19/affaire-de-l-arc-i-l-appel-des-777.html>

⁵ Dont le **groupe International Développement** (ID), principal sous-traitant de l'ARC, chargé de sa communication ...